



Nouveaux Médias, la CGT quitte le « salon de thé », la négociation mérite mieux !

Paris, le 3 décembre 2012

Refusant une négociation mascarade, les réunions « informelles » sans projet de texte sur lequel réfléchir, d'amender, de négocier au cœur d'une négociation aussi centrale que celle des Nouveaux Médias, la CGT a quitté avant son terme la réunion sur le droit d'auteur le jeudi 29 novembre 2012.

Pour cette réunion, nous n'avions comme document qu'un titre : « Droit d'auteur » et une page blanche. De qui se moque-t-on !

La direction instrumentalise de telles réunions « d'échanges » pour faire croire aux salarié-es que la négociation se déroule bien. C'est ainsi que Philippe Chaffanjon, directeur de France Bleu, se permet d'écrire aux salarié-es : « Une négociation est en cours entre la Direction et les organisations syndicales en vue de finaliser un accord pour l'ensemble de Radio France. Il organisera les conditions dans lesquelles les contributions seront encadrées, notamment temps de travail, équipement etc... Dans ce cadre j'ai eu l'occasion de répondre aux questions des syndicats sur ces sujets hier avec Christian Mettot et Joël Ronez ».

La CGT doit la vérité aux salarié-es et réaffirme qu'au delà de cette réunion sur le droit d'auteur ou les moyens techniques, le projet d'accord est une bombe à fragmentation pour nos droits, nos métiers, nos missions. Alors que la direction affirme à qui veut l'entendre que l'activité principale restera bien la radio, le texte la relègue à une activité « historique », et ce à deux reprises. Au-delà des mots, ce projet d'accord dévoile l'intention de la direction de donner la priorité aux Nouveaux Médias. Aussi bien par le flou dans lequel elle reste quant au temps de travail dédié à nos métiers ou aux nouveaux médias que dans l'arbitraire le plus total laissé à la décision exclusive des cadres, « selon les besoins ou les événements ».

Ceci est confirmé dans le mail de Philippe Chaffanjon déjà cité: «*En ce qui concerne le temps à consacrer aux Nouveaux Médias, Il me paraît difficile de fixer une norme uniforme pour tout le réseau* ». « *Prioriser l'antenne et, ou les Nouveaux Médias, activer les deux canaux en même temps, ce sera le choix de vos responsables et je les soutiendrai en ce sens. Bon courage à tous* ».

Courage ! Il va en falloir du courage dans les jours et mois qui viennent !

Et à ce propos, comment la direction peut-elle, et comment les organisations syndicales pourraient-elles cautionner la mise en œuvre du nouveau site de France Bleu, alors que la négociation n'est pas encore terminée ?! C'est un passage en force, c'est un déni du droit et un mépris absolu des salarié-es.

La CGT a donc refusé de poursuivre la réunion sur le droit d'auteur et attend un texte à négocier sur cette question importante !

Quant au projet d'accord « Nouveaux Médias » dans sa globalité, la CGT pense que le texte qui a été présenté n'est pas amendable et exige un véritable projet à la hauteur des enjeux. La CGT refuse que l'activité se fasse à moyens constants et remette en cause le temps de travail.

La CGT défend encore et toujours des métiers bien définis, des formations qualifiantes, y compris pour les métiers du net. Pour ces derniers, on peut se référer à leur définition sur le portail du gouvernement (<http://www.metiers.internet.gouv.fr/>). C'est sur cette base que l'accord Nouveaux Médias doit reposer, seule garantie pour les salarié-es d'exercer leurs métiers dans de bonnes conditions et pour Radio France d'avoir des sites Internet de qualité.

Enfin, la CGT n'acceptera jamais qu'une modification du contrat de travail soit déguisée en simple changement.

Quizz Nouveaux Médias

- Avez-vous une idée de la charge de travail supplémentaire que la direction vous demande pour Internet ?
- Etes-vous prêts à accepter de travailler plus sans savoir dans quelle proportion, sans aucune garantie sur la façon dont vous allez devoir le faire ?
- Trouvez-vous que vous avez du temps libre au travail ?
- Savez-vous que les salarié-es de Radio France, même ceux et celles qui n'ont pas d'horaire fixes comme les journalistes, sont protégé-es par le code du travail, leurs conventions collectives, l'accord 35h et que la direction ne peut exiger des horaires allant au delà de ces textes ?
- Pensez-vous qu'il soit possible de travailler pour les nouveaux supports sans dépasser la durée légale de travail et sans appauvrir les contenus, aussi bien pour la radio que pour Internet ?
- S'il faut prendre le temps de prendre des photos, des vidéos, les monter, les mettre en ligne, mettre en ligne des papiers, des sons, des dossiers, combien de temps restera-il pour les activités qui constituent la base de nos métiers ?
- Le métier de journaliste doit-il se résumer à rééditer de l'information de seconde main (dépêches d'agences, articles de presse, communication institutionnelle ou d'entreprise...) ? Combien de temps restera-il pour rechercher l'information, la vérifier, la recouper ?
- Nos contrats de travail et les fonctions qu'ils mentionnent prévoient-ils que nous prenions des photos ou des vidéos ?
- Faire des images n'est-il plus un métier ? Pensez-vous sérieusement devenir photographe après une journée de formation ? Depuis quand le smartphone est un équipement photo professionnel ?
- Etes-vous prêts à publier sous votre nom des photos ou, pire encore, des vidéos médiocres sur Internet ?
- Citez des exemples d'entreprises de taille comparable à Radio France (hormis France Télévision) qui ont développé une nouvelle activité présentée comme absolument primordiale sans créer un seul emploi ?

Dans tous les médias où il a été mis en place, Internet représente un travail supplémentaire (voir l'étude menée par le cabinet Technologia fin 2010 : <http://www.la-croix.com/Culture-Loisirs/Medias/Info-medias/Synthese-de-l-enquete-menee-par-le-cabinet-Technologia-aupres-des-journalistes-EP-2011-06-06-622124>).

La CGT n'est pas opposée à Internet, en revanche elle exige que Radio France donne des moyens supplémentaires pour les Nouveaux Médias.

Radio France n'est pas une start up!